



CERTIFICAT
DE QUALIFICATION
PROFESSIONNELLE

Devenir chargé de copropriété

LE CQP CHARGÉ DE COPROPRIÉTÉ : CONÇU PAR LES PROFESSIONNELS POUR LES PROFESSIONNELS

Le Certificat de qualification professionnelle (CQP) est délivré par une branche professionnelle. Il atteste d'une qualification dans un emploi déterminé et est reconnu par toutes les entreprises de la branche.

Branche professionnelle de l'Immobilier

Les atouts



Pour les salariés et futurs salariés



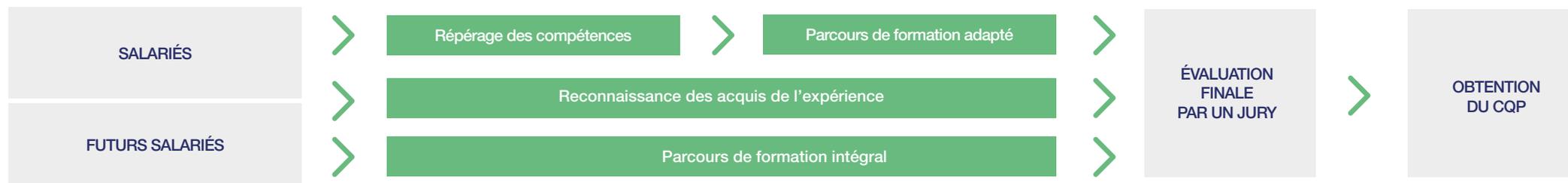
Pour les entreprises

- Obtenir une qualification opérationnelle valable dans toutes les entreprises
- Faire reconnaître ses compétences acquises en situation de travail
- Développer de nouvelles compétences grâce à un parcours de formation adapté.

- Renforcer les compétences des salariés et donc la performance de l'entreprise
- Recruter et former de nouveaux professionnels sur un métier-clé de l'entreprise
- Fidéliser et motiver les salariés

Un parcours sur-mesure

Le parcours alterne périodes en organisme de formation et en entreprise



Descriptif métier



Le Chargé de copropriété a pour mission de représenter le syndicat et d'en assurer la gestion administrative, financière et technique. Il est chargé de gérer les parties communes et équipements collectifs des biens immobiliers en copropriété, pour le compte du syndicat des copropriétaires.

Pour qui ?

- Les salariés en activité
- Les demandeurs d'emploi

Évaluation des compétences

Le CQP chargé de copropriété se compose comme suit :



Contribuer à la gestion administrative d'un portefeuille de biens en copropriété



Concourir au maintien et à l'entretien courant de la copropriété

245 heures en organisme de formation et 455 heures en entreprise*

*période en entreprise non obligatoire pour les salariés du secteur de l'immobilier – 120h dans le cadre d'une POEC-POE



MARIE A.
Chef d'entreprise
Bretagne

JE SUIS CHEF D'ENTREPRISE, QUEL INTÉRÊT POUR MES SALARIÉS ?

Former nos salariés est plus qu'une obligation, c'est une nécessité, renforcer les compétences et l'employabilité de nos équipes, c'est assurer la compétitivité de notre entreprise. Le CQP permet d'élever le niveau de qualification de nos collaborateurs et de favoriser les mobilités en interne.



CHRISTOPHE J.
Chargé de copropriété
Pays de la Loire

JE SUIS TITULAIRE DU CQP

Le CQP m'a fait gagner en qualification pour faire face aux évolutions techniques et organisationnelles du métier. Mes compétences sont reconnues au sein de l'entreprise et par toute la profession : le CQP a, en effet, une valeur nationale auprès de l'ensemble des entreprises de l'immobilier.

LA BRANCHE PROFESSIONNELLE DE L'IMMOBILIER



5 047
cartes
professionnelles
syndic*



147 232
Salariés**

Le secteur de l'immobilier repose sur des compétences très variées. Cette pluralité permet à ce secteur de couvrir une diversité de métiers allant de la commercialisation à la transaction, en passant par la gestion et l'administration de biens immobiliers.

* Source : CCI France 1^{er} janvier 2023

** Estimation des données 2020 à partir des données DADS 2016 et Urssaf - Acoess 2020

Contacts utiles

Plusieurs organismes de formation sont labélisés
par la branche professionnelle pour dispenser les CQP.

Pour plus d'informations contactez la branche de l'immobilier :
Madame Céline VENERONI

 **Adresse :**
COPI/CPNEFP
BP 30855 – 75828

 **Tél :**
01 55 32 01 05

 **Web :**
brandedelimmobilier.fr

Opco EP,
votre allié
au quotidien

opcoep.fr